

Sud Rail
ÉLECTIONS DP/CE/CA/CS 2015

FÉDÉRATION DES SYNDICATS
DE TRAVAILLEURS DU RAIL

Talks
ensemble

QUI VEUT LA PEAU DU RH0077?



édito

Avec l'accélération que constitue la mise en œuvre de la libéralisation du rail par la loi du 04 Août 2014, les élections professionnelles du 19 novembre tombent à un moment crucial pour l'avenir des cheminot-e-s. Cette élection est vitale pour la suite car nous sommes à la croisée des chemins.

Située un an et demi après la Réforme Ferroviaire, ces élections professionnelles vont se tenir alors que nous ne savons toujours pas quelle convention collective et quel accord d'entreprise s'appliqueront au 1^{er} juillet 2016, date butoir théorique de la négociation sociale sur la réglementation appelée à remplacer le RH0077.

Et c'est donc bien le résultat des élections du 19 novembre qui fixera la représentativité des organisations syndicales et leur permettra de peser ou pas dans la négociation des futures conditions d'emploi des cheminots des 3 EPIC mais aussi de l'ensemble des travailleurs du rail.

Alors la question que doit se poser chaque cheminot aujourd'hui est: à qui faites-vous confiance pour négocier vos futures conditions d'emploi et de travail ?



Solidaires
Union syndicale

www.sudrail.fr
federation-sudrail@wanadoo.fr

À QUI FAIRE CONFIANCE ? UN BILAN S'IMPOSE !

Depuis des dizaines d'années, ce sont les luttes des salariés qui ont fait avancer nos droits sociaux, congés payés, temps de travail, retraites...

Mais depuis 2003, avec l'implantation de syndicats soi-disant réformistes dans notre entreprise, nos acquis sociaux tombent un par un au titre de la négociation et du soi-disant dialogue social. Il est temps de prendre un peu de recul et faire un réel bilan de ce syndicalisme d'accompagnement.

Car au-delà de la validation des accords salariaux de l'entreprise qui ont acté la baisse du pouvoir d'achat des cheminots, de l'accord d'intéressement qui vient se substituer aux augmentations de salaires, la liste est longue des renoncements signés sur le dos des cheminots et des salariés.

2003 : La CFDT valide un premier allongement de la durée des cotisations et une baisse des pensions.

2007 : CFDT et CGT valident l'externalisation de la CPR

Novembre 2007 : 2^e contre-réforme des retraites, toujours validée par la FGAAC, la CFDT et l'UNSA.

En **Octobre 2008** déjà, l'UNSA signe l'accord de branche portant sur l'organisation et l'aménagement du temps de travail dans le transport ferroviaire de marchandises, la CGT ne s'y opposera pas. Cet accord introduit le dumping social dans le Fret Ferroviaire en validant des conditions sociales pour les travailleurs du rail du fret privé, bien en dessous des standards SNCF. Même Pepy écrira au gouvernement pour qu'elle ne soit pas appliquée en l'état !

2009 : CFDT et UNSA accompagnent l'isolement du Fret contre un soi-disant « accord tripartite » et des promesses, jamais tenues, de relance du Fret Ferroviaire.

Avril 2010 : La CFDT et l'UNSA enterrent la SNCF unique et valident la gestion par activités.

Octobre 2010 : rebelote, encore un recul social pour les retraites !

2013 : Signature de l'ANI par la CFDT, l'UNSA s'en réjouissant... Accord qui inclut les premières attaques contre le Code du travail, l'affaiblissement des instances représentatives du personnel, des prud'hommes...

2014 : CFDT et UNSA valident la fin de la SNCF unique et la fin de la réglementation du travail actuel en soutenant la loi ferroviaire du 04 Aout.

2015 : La CFDT signe un accord chez SMART pour travailler 39h au même salaire et valide l'accord avec le patronat sur les retraites complémentaires qui incite à ne pas partir à la retraite avant 63 ans en réduisant la pension de 10%. Et c'est toujours cette même organisation syndicale qui vient de signer un accord sur l'organisation du travail dans les hôpitaux qui retire 8 jours de RTT aux agents.

Toujours en 2015, L'UNSA se voit retirer par la justice sa représentativité dans une entreprise de sécurité pour son « absence d'indépendance » avec la direction.

La liste n'est pas exhaustive mais démontre que les syndicats réformistes portent une lourde part de responsabilité dans les reculs sociaux vécus par les cheminots et les salariés.

Sachant que c'est bien la représentativité issue des urnes du 19 Novembre qui permettra à chacun de pouvoir négocier nos futures conditions de travail, une seule question est à se poser :

DOIS-JE FAIRE CONFIANCE AUX REFORMISTES POUR NEGOCIER MES FUTURES CONDITIONS D'EMPLOI ?



CONVENTION COLLECTIVE, ACCORD D'ENTREPRISE ...MAIS COMMENT ÇA MARCHE ?

La règle des 30 % et des 50 %

A ce jour, les règles de représentativité pour la signature d'une convention collective ou d'un accord d'entreprise sont les suivantes : pour signer, il est nécessaire que la (ou les) signature(s) des organisations syndicales qui valident cet accord représentent 30% des voix aux élections professionnelles. Pour que cet accord (ou la convention collective) ne s'applique pas, il est nécessaire qu'il soit dénoncé par des organisations syndicales qui représentent au moins 50% des suffrages.

À ce jour, l'équilibre des forces est le suivant :

CGT : 35,64 % ; SUD-Rail : 16,99 % ; UNSA : 22,98 % / CFDT : 14,70 %.

A la lecture de ces résultats électoraux de 2014, chacun l'aura donc compris, les équilibres sont précaires et en cas d'abstention massive, nous pourrions tous nous retrouver à la merci de la direction et de ses partenaires lors des négociations sur nos conditions de travail. La question à se poser avant de glisser son bulletin dans l'urne est donc simple : faites-vous confiance au pôle réformiste ou à SUD-Rail pour négocier et signer la future convention collective du ferroviaire et les futurs accords d'entreprise qui en découleront ?

Une convention collective et des accords d'entreprise...

La stratégie patronale est déjà en marche !

En votant SUD-Rail le 19 novembre 2015, vous pouvez inverser la tendance !

Nous l'avons déjà constaté lors de la négociation des premiers chapitres de la convention collective sur le « champ d'application » et sur celle du « contrat de travail », patronat, gouvernement et leurs partenaires souhaitent une convention collective pour l'ensemble des travailleurs du rail au ras des pâquerettes.

Et ce sont les mêmes qui aujourd'hui disent que, finalement, cette future convention collective, ce n'est pas très important car les accords d'entreprises qui viendront ensuite ne pourront qu'améliorer la situation. C'est faux, sans une convention collective au moins égale à la réglementation SNCF, ne soyons pas naïfs, ce sera la porte ouverte au dumping social pour tous les travailleurs du rail.

CFDT et UNSA laissent croire que la Réforme Ferroviaire aboutira à de bons accords d'entreprise... Pourtant, ce qu'ils ont acté en accord avec le patronat en juin 2014, c'est l'abandon d'une réglementation unique pour tous, ce qui donne le droit aux patrons de brader nos conditions de vie et de travail suivant les entreprises, voire peut-être par métier ou activité.

Sans une réaction forte dans les urnes le 19 novembre, cette « stratégie » d'accompagnement laisse craindre le pire, il suffit de voir ce qui se passe ailleurs avec ces organisations pseudo-syndicales !

Si vous voulez que vos conditions d'emploi, de salaire et de vie soient nivelées par le bas, si vous êtes partisans de la mobilité imposée, du travail de nuit et de week-ends forcés, si vous acceptez la suppression de vos accords locaux... : votez CFDT et UNSA !

Si vous voulez de meilleures conditions de travail, qui soient étendues à tous les travailleurs du rail, qui mettent fin au dumping social dans le ferroviaire, dites non à la casse du statut et du RH0077, choisissez des délégués qui défendent vos intérêts et non ceux des patrons !
Votez SUD-Rail.

IL FAUT SE DÉPLACER MASSIVEMENT AUX URNES LE 19 NOVEMBRE

Vous comprenez aisément que dans ce contexte voter et prendre position est indispensable. L'abstention qui a progressé aux dernières élections n'est plus de mise, chacun doit par son vote CE exprimer son intention pour l'avenir, pour son avenir. Revenir 50 ans en arrière comme le souhaite la direction et ses partenaires ou enclencher la voie du progrès social avec SUD-Rail, tel est le choix qui s'offre aujourd'hui aux salariés des 3 EPICS. Avec SUD-Rail, vous avez la garantie que nous ne signerons pas d'accords au rabais au titre du moindre mal. Avec SUD-Rail, vous avez la garantie qu'il n'y aura pas tromperie sur la marchandise, nous continuerons à agir dans la transparence et dans l'intérêt des salarié(e)s comme nous l'avons toujours fait.

Alors, NE VOUS ABSTENEZ PAS, prenez position et

votez SUD Rail !



www.sudrail.fr

federation-sudrail@wanadoo.fr

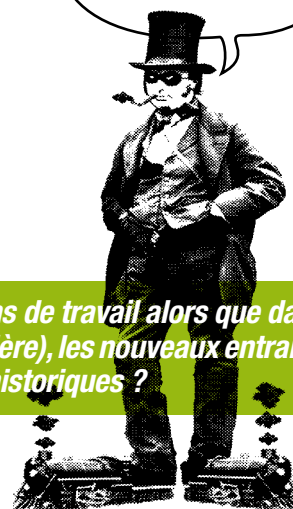
UNE CONVENTION COLLECTIVE UNIQUE

AU MOINS EGALE AU RH0077

POUR TOUS LES TRAVAILLEURS DU RAIL

EN VOTANT SUD-RAIL, CE SERA POSSIBLE!

ET POURQUOI PAS DES CONGÉS PAYÉS TANT QU'ON Y EST ?



Les patrons rêvent de financer leur coûteuse réforme en nous imposant une convention collective au rabais... avec SUD-Rail imposons une vraie convention collective : unique, sociale et protectrice pour tous les travailleurs du rail.

Pourquoi nos patrons veulent tirer vers le bas nos conditions de travail alors que dans d'autres branches (ex : convention collective énergie et gazière), les nouveaux entrants ont dû appliquer les conditions d'emplois des entreprises historiques ?

La fédération SUD-Rail fait des propositions

→ La négociation de cette CCN est l'occasion de construire un statut social de haut niveau, commun à l'ensemble des salarié-e-s du secteur ferroviaire.

→ Le statut des cheminot-e-s ne saurait être remis en cause.

→ Tout ce qui fonde l'organisation du travail dans le secteur ferroviaire doit demeurer assujéti à des décrets ministériels s'imposant à tous.

→ La négociation doit porter sur des droits nouveaux pour tous les travailleurs et les travailleuses du secteur ferroviaire. Les garanties d'une convention collective,

moyennant des adaptations nécessaires et habituelles à chaque métier, ne devront pas s'appliquer seulement aux personnels des autres Entreprises Ferroviaires mais aussi aux sous-traitants qui concourent aux services ferroviaires. Le périmètre dans lequel s'appliquera la convention collective nationale doit concerner le transport ferroviaire de fret comme de voyageurs, la sécurité des circulations ferroviaires, le nettoyage ferroviaire, la prévention/sécurité dans les installations ferroviaires,

la restauration ferroviaire, la maintenance ferroviaire, les services en gare, le service à bord des trains, les CE et CCE SNCF, les établissements publics liés au ferroviaire et leurs filiales.

→ La réglementation du travail qui existe dans l'entreprise historique SNCF doit constituer un socle *a minima* et doit être également améliorée. Il y a une réglementation du travail qui s'applique aux 155 000 salarié-e-s de la SNCF ; c'est celle-ci qui doit servir de base aux 3 000 salarié-es des entreprises de transport ferroviaire privées, et non l'inverse !

LA LUTTE POUR NOS CONDITIONS DE TRAVAIL A COMMENCÉ



...POUR SAUVER LE STATUT ET LE RH0077, CHOISISSEZ BIEN VOS DÉLÉGUÉS



ÉLECTIONS DU 19 NOVEMBRE 2015

www.sudrail.fr
federation-sudrail@wanadoo.fr

VOTEZ

SUD RAIL